

LEÇONS DE CHOSES.—Continuation des exercices des 5^e et 6^e années.

DESSIN.—Continuation des exercices des 5^e et 6^e années.

ECRITURE.—Comme dans les 5^e et 6^e années.

RELIGION ET MORALE.—Explication des préceptes de l'Eglise et des principales fêtes.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.—Notions élémentaires.

REMARQUES :

1. A partir de la troisième année, les élèves peuvent généralement se servir des livres employés dans les écoles communes.

2. On commence l'instruction religieuse aussitôt que l'élève possède assez de connaissance de la langue pour comprendre les explications qu'il reçoit et pour s'exprimer par de petites phrases courtes et simples sur les sujets qu'on lui propose.

3. Les élèves peuvent généralement arriver à être admis à la première communion ou à la participation aux sacrements après leur troisième année d'étude.

4. Il est nécessaire de séparer complètement des autres élèves ceux qui suivent la méthode orale, de telle sorte, qu'ils ne fassent jamais de signes et même qu'ils n'en voient jamais faire ; car c'est là le plus grand obstacle à la lecture sur les lèvres.